

POLITIQUE SUR LES MINERAIS DE CONFLIT

17 Juin 2019

Addendum aux Principes des Achats Michelin, édition 2017

Dans le cadre de l'engagement de Michelin en matière de responsabilité sociale des entreprises dans ses activités et dans sa chaîne d'approvisionnement, notre volonté est d'acheter des matériaux et des composants qui, directement ou indirectement, ne financent pas ou ne soutiennent pas des groupes armés dans des régions en zone de conflit. Ceci s'applique à plusieurs minéraux ou à leurs dérivés, tels que le tantale, l'étain, le tungstène, l'or, le cobalt.

Nous traitons la question des minerais de conflit en prenant en compte le "Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque", et conformément à la loi américaine Dodd-Frank and Consumer Protection Act. Bien que nous ne soyons pas soumis à cette loi américaine, certains de nos clients sont tenus de respecter les obligations de transparence qu'elle impose.

Michelin n'exerce pas d'activité minière, néanmoins des minerais peuvent être présents dans des matériaux utilisés et donc dans notre chaîne d'approvisionnement. Michelin s'engage donc à collaborer avec ses fournisseurs pour atteindre cet objectif.

Après avoir identifié les matériaux et composants, présents dans nos produits, qui pourraient comporter de tels minéraux, et les fournisseurs correspondants, Michelin demande à ces fournisseurs de fournir des informations relatives à leur propre approvisionnement, en utilisant les formulaires et listes fournis par le RMI (Responsible Minerals Initiative). Des mesures correctives et un suivi peuvent être mis en œuvre avec les fournisseurs qui fournissent des réponses inadéquates ou incomplètes, Michelin se réservant le droit de remettre en cause les volumes d'affaires avec des fournisseurs qui ne s'engagent pas à promouvoir des approvisionnements responsables sur les minerais de conflits. Michelin peut fournir, sur demande, un rapport sur les minerais de conflit à ses clients.

Michelin attend donc de ses fournisseurs:

- qu'ils coopèrent pour fournir les déclarations nécessaires: CMRT (Conflict Minerals Report Template), CRT (Cobalt Reporting Template)
- qu'ils s'approvisionnent auprès de fournisseurs socialement responsables, s'approvisionnant eux-mêmes auprès de fonderies et d'affineurs « conflict-free »,
- qu'ils transmettent ces exigences à leur propre chaîne d'approvisionnement.

